

AFFAIRE N° 26/6. - ORGANISATION de l'ANNE SCOLAIRE à la REUNION
Consultation de Monsieur le Vice-Recteur - Rapport de la Commission
d'Adjoints chargée de l'étude de ce problème.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vais tout d'abord vous donner lecture de la lettre que Monsieur le Vice-Recteur m'a adressée au sujet de l'année scolaire à la Réunion.

" Le découpage de l'année scolaire dans le département a cons-
" tamment fait l'objet de discussions parmi les enseignants et les pa-
" rents d'élèves. L'an dernier encore, des consultations avaient été
" entreprises afin d'améliorer le régime actuelle qui, de l'avis de tous,
" ne favorise guère l'efficacité de notre système éducatif.

" Si l'année scolaire a l'avantage de débiter pratiquement en
" même temps qu'en Métropole et d'être divisée en trois trimestres sen-
" siblement de même durée, par contre elle présente l'inconvénient majeur
" d'être interrompue neuf semaines pendant la saison chaude, c'es--à-dire
" du 20 décembre au 1er mars. Cette coupure trop importante brise le
" rythme de la vie scolaire : les élèves oublient, en grande partie, les
" connaissances acquises au cours du premier trimestre. Le mois de mars
" n'est qu'une période de réadaptation, de révisions, et l'année scolaire
" s'en trouve encore écourtée. Aucun maître ne peut contester les
" conséquences fâcheuses qu'entraîne cette trop longue coupure plus
" particulièrement sur les élèves du cours préparatoire, classe d'ac-
" quisition des mécanismes de base en lecture et en calcul.

" Aucun élève au monde ne connaît un régime de scolarité compor-
" tant plus de deux mois de vacances après une période d'assimilation
" représentant seulement le 1/3 de l'année scolaire ! Encore faut-il
" remarquer que les inconvénients d'un tel découpage sont diversement
" éprouvés suivant les catégories sociales : si dans les classes pri-
" vilégiées on entretient généralement les acquisitions de l'enfant
" par des leçons particulières ou des exercices à la maison, dans les
" milieux plus défavorisés l'enfant est souvent livré à lui-même pendant
" 9 semaines. A ce titre, les vacances de l'été austral ne font qu'ac-
" croître les inégalités sociales et aggraver les handicaps socio-cul-
" turels d'une grande partie des jeunes de notre département.

" Il faut donc réexaminer le problème des vacances scolaires à la
" Réunion ; réfléchir sur le moyen d'obtenir une meilleure répartition
" des temps de repos et des temps de travail en tenant compte, unique-
" ment, de l'intérêt de l'élève réunionnais.

" En raison de nos liens très étroits avec la Métropole, des
" échanges de plus en plus nombreux intéressant tant les parents d'élè-
" ves que les enseignants, il est indispensable de maintenir la rentrée
" scolaire en septembre. En effet, les nominations des maîtres du second
" degré (professeurs certifiés, P.E.G.C., professeurs de collèges d'en-
" seignement technique) intervenant à cette époque pour l'ensemble du
" territoire national, il serait aberrant d'envisager une rentrée réunion-
" naise en mars introduisant ainsi le système d'année scolaire "climatique"
" que la Nouvelle-Gédonie envisage d'abandonner justement parce que le
" déphasage d'un semestre par rapport à la Métropole présente de trop
" graves inconvénients.

" L'impératif de la rentrée en septembre étant admis, il importe
" maintenant d'équilibrer l'année scolaire en fonction des conditions
" climatiques et des nécessités pédagogiques. Maîtres et parents d'élè-
" ves seront consultés à ce sujet et les trois projets, ci-dessous expo-
" sés, résultats de sondages récents, les aideront à participer effica-
" cément à cette consultation.

" - PROJET N° 1 -
"

" L'année scolaire comporte deux semestres d'importance sensi-
" blement égale (4 mois 1/2). Deux temps de repos sont prévus : le pre-
" mier, de six semaines environ pendant la période chaude, du 1er février
" au 11 mars ; le second, de sept semaines, allant de la fin juillet au
" 14 septembre. Des petits congés sont prévus à la Toussaint, Noël, Pâ-
" ques et Pentecôte respectant ainsi les traditions et assurant les cou-
" pures indispensables au cours des deux semestres.

" - premier semestre : 15 septembre - 31 janvier (4 mois 1/2)

" - Congés de Toussaint 4 jours
" - Congés de Noël 12 jours

" Vacances de l'été austral : 1er février - 11 mars (5 semaines 1/2)

" - deuxième semestre : 12 mars - 28 juillet (4 mois 1/2)

" - Congés de Pâques 5 jours
" - Congés de Pentecôte 5 jours

" Vacances de fin d'année scolaire : 29 juillet - 14 septembre
" (7 semaines)

" - PROJET N° 2 -
"

" L'année scolaire comporte toujours 2 semestres - Les vacances
" de l'été austral débutent plus tôt : Noël - 11 février. La rentrée
" s'effectue plus tôt également (1er septembre) afin d'équilibrer les 2
" semestres.

" - premier semestre : 1er septembre - 23 décembre (3 mois et 3 semaines)

" - Congés de la Toussaint 4 jours

" Vacances de l'été austral : 24 décembre - 11 février (7 semaines)

" - deuxième semestre : 12 février - 13 juillet (5 mois)

" - Congés de Pâques 5 jours
" - Congés de Pentecôte 5 jours

" Vacances de fin d'année scolaire : 14 juillet - 31 août (7 semaines)

" - PROJET N° 3 -
"

" L'année scolaire est ici partagée en 3 trimestres et les vacan-
" ces d'été réduites à 5 semaines :

" - premier trimestre : 15 Septembre - 23 décembre (3 mois 1 semaine)

" - Congés de la Toussaint 2 jours

" Vacances d'été : 24 décembre - 31 janvier (5 semaines 1/2)
"
" - deuxième trimestre : 1er février - avril (2 mois à 2 mois 1/2)
"
" - Congés de Pâques 10 jours
"
" - troisième trimestre : fin avril - 13 juillet (2 mois 1/2 à 3 mois)
"
" Vacances de fin d'année scolaire : 14 juillet - 14 septembre (2 mois)
"
" +
" + +
"

" La mise en place d'un nouvel équilibre de l'année scolaire
" exige une réflexion très sérieuse et une très large consultation. Dans
" le second degré, les chefs d'établissement établiront le dialogue avec
" leur conseil d'Administration.

" Dans le premier degré, les Inspecteurs départementaux de l'Edu-
" cation Nationale recueilleront les avis des directeurs d'école. Il
" serait souhaitable, voire indispensable, de ménager des réunions de
" parents d'élèves au sein des écoles primaires.

" Les Associations départementales de parents d'élèves, les
" représentants des organismes syndicaux et des collectivités locales
" seront eux aussi, amenés à faire des propositions.

" Les différents projets soumis à la réflexion de toutes les
" personnes concernées, peuvent, évidemment, être légèrement modifiés
" selon les opinions exprimées.

" Ces discussions entraîneront, peut-être les participants à poser
" de nouveau le problème de l'horaire scolaire ; elles ne seront pas,
" pour cela, interrompues. Au contraire, toutes les suggestions, intéres-
" santes, seront notées et s'ajouteront aux éléments de l'enquête.

" Je souhaite que les débats soient très largement suivis mais
" surtout qu'ils n'aient jamais un caractère passionné : le seul objec-
" tif à ne pas perdre de vue étant l'INTERET DE L'ENFANT ET DE LUI SEUL.

" Les avis devront me parvenir pour le 12 JUIN.

" signé : Le Vice-Recteur
" G. ROBILLART

" Mesdames et Messieurs, je vais maintenant vous donner lecture
" du rapport de la Commission d'Adjoints chargée de l'étude de ce problème.

" L'organisation de la scolarité à la Réunion a toujours fait
" l'objet de discussions passionnées depuis 1816 et, à une époque où la
" participation n'était pas encore à la mode, en 1913 et en 1922, un véri-
" table référendum a été organisé auprès des maîtres, des parents et des
" maires de la colonie.

" De fait, compte tenu de la double nécessité de suivre le cycle
" métropolitain et de s'adapter aux contingences climatiques, les Réunion-
" nais ont tout essayé.

" Ainsi, l'année dite "climatique", commençant en Mars a été la
" première pratiquée, mais a dû être rapidement abandonnée au profit d'une
" rentrée en Octobre avec interruption des classes en Janvier-Février.

Ces 25 jours pourraient en outre être fort réduits par une ou plusieurs alertes cycloniques.

2ème et 3ème projets - ils ont le grave inconvénient de faire travailler les enfants pendant la période la plus pénible en Février et Mars. Le travail à mi-temps pourrait peut-être s'organiser pour le 1er degré, mais à quelle heure devraient se lever les enfants empruntant le ramassage scolaire ?

De nombreux changements sont intervenus, les principaux en : 1908, 1922, 1924, 1959, 1969. Chacun faisant l'objet de critiques.

Notons au passage que de 1924 à 1959 le même cycle scolaire a subsisté et que le changement a été motivé par une réforme du baccalauréat.

Pendant ces 35 ans, il est vrai, peu de fonctionnaires éprouvaient le besoin de prendre des congés en Métropole en Juillet et Août et l'on est en droit de se demander si la nouvelle fringale de voyage n'est pas une des causes essentielles du désir actuel de changement.

L'ANNEE SCOLAIRE ACTUELLE

L'année scolaire actuelle a été proposée au Ministère de l'Education Nationale le 13 Février 1969 après consultation des syndicats des enseignants, des associations de parents d'élèves et un vote du Conseil Général.

La coupure de Janvier-Février est évidemment nuisible sur le plan pédagogique, nul ne peut le nier, mais elle a l'avantage de ne pas faire travailler les enfants pendant deux des trois mois les plus chauds, la période d'inconfort climatique s'étendant de Janvier à Mars avec un maximum entre le 1er Février et le 15 Mars.

Cette année a encore le mérite de faire commencer la scolarité à peu près en même temps qu'en Métropole ce qui permet aux professeurs de rejoindre leur poste en général pour la rentrée.

LES PROJETS

Depuis 1968, une bonne quinzaine de projets ont été élaborés à des titres divers par diverses personnalités. Tous tendent soit à déplacer les dates de rentrée et de sortie aux dépens d'une partie de Janvier et de Février. Tous bien entendu se réclament du seul intérêt de l'enfant.

Le Vice-Recteur de la Réunion propose trois nouvelles options :

La première critique à faire est de regretter que le statu quo ne soit pas proposé alors que cette organisation avait été décidée dans les conditions décrites plus haut.

Les trois projets tendent bien entendu à ménager de 7 à 8 semaines de congé entre Juillet et Septembre.

Après ces réflexions générales, l'analyse de chaque option appelle les réflexions suivantes :

1er projet - rentrée le 15 septembre - sortie le 28 juillet.

Petits congés : Noël 12 jours - Toussaint 4 jours - Pâques et Pentecôte 5 jours.

Avantages : il met les enfants en vacances entre le 31 Janvier et le 12 Mars, soit au moment où le climat est le plus dur (voir étude météorologique).

Inconvénients : le 1er semestre risque d'être épuisant. Tous les parents savent qu'à la fin de Novembre les enfants se fatiguent. L'on est en droit de se demander si les 12 jours de Noël suffiront à une récupération correcte.

De plus, les enfants auront-ils la sagesse de prendre au sérieux ces 25 jours de classe coincés en Janvier entre deux périodes de vacances ?

CONCLUSION

Les conditions de vie changeant rapidement à la Réunion, il est vraisemblable que des mesures d'adaptation deviendront sans doute possibles, même si la climatisation des classes relève encore de l'utopie. Cependant, le Ministre de l'Education Nationale étudie actuellement une nouvelle organisation de l'année scolaire en Métropole, il paraît sage d'attendre que le nouveau projet ait vu le jour avant de décider quoi que ce soit pour notre Département et d'y conserver le statu quo.

+
+ +

LE MAIRE. - Je pense que ce rapport de la commission des adjoints est complet. Il fait l'historique de l'affaire et rappelle toutes les consultations qui ont eu lieu à ce sujet, le plus largement possible. En particulier, il rappelle que la situation actuelle a été acquise à la suite de projets discutés par toutes les personnes intéressées (syndicats, parents d'élèves, Conseil Municipal, Conseil Général, etc ..) Il semble effectivement que la lettre de Monsieur le Vice-Recteur ne tienne pas compte de tout cela. Ce rapport résume l'avis des parents d'élèves que nous avons eu l'occasion de consulter.

M. TESSIER. - Vous avez parlé, au début de l'exposé, de la Presse qui a déjà été saisie de l'affaire. La Presse devrait être tenue au courant de l'intégralité de ce rapport. De toute manière, nous restons dans l'objet de la lettre de Monsieur le Vice-Recteur puisqu'il dit que les collectivités locales sont amenées à faire des propositions. Nous faisons une proposition.

M. Bruno BOYER. - En conséquence, ne pourrait-on pas demander à la Presse de reproduire intégralement notre proposition ?

LE MAIRE. - La presse est présente, nous allons lui demander de reproduire intégralement ce rapport. Cet avis fait d'ailleurs écho à la grosse majorité de l'opinion publique.

Mme BENARD. - Je pense que la proposition de la Commission des Adjoints est très sage.

La proposition de la Commission des Adjoints, qui pensent qu'il est sage que le nouveau projet d'une organisation de l'année scolaire ait vu le jour en Métropole avant de décider quoi que ce soit pour notre Département et d'y conserver le statu quo, est adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je remercie la Commission des Adjoints, présidée par Monsieur Marc GERARD qui a étudié le problème et qui nous a donné une documentation complète de l'affaire.

(Applaudissements).

Le Directeur des Affaires
Financières
R. Berger.

En
Saint-Denis, le 26 juin 1946
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: B. Basset
Une copie certifiée conforme